

# CONDITIONS FINANCIÈRES POUR L'INTERNAT

## 1. PRIX DE LA PENSION

Le prix de la pension complète est fixé à 2 670 € pour les dix mois de l'année scolaire. Le montant constitue un forfait.

Par décision ministérielle, les élèves étrangers (hors U.E.) de 18 ans doivent payer un minerval de 868 €.

## 2. REDUCTIONS

- a) Famille nombreuse : 3 et 4 enfants A CHARGE: 10 % sur le prix de la pension  
5 enfants et plus A CHARGE: 15 % sur le prix de la pension

Ces réductions seront accordées moyennant une attestation de " Composition de ménage " établie par l'Administration Communale.

- b) Dans le cas de plusieurs frères ou sœurs en internat :

- pour le premier: prix entier ou réduit selon le nombre d'enfants à charge (voir a);
- pour les autres : remise de 10 %, cumulative en cas de famille nombreuse.

- c) En cas de maladie :

Remise de 6 € par jour (ouvrable) à partir du 11<sup>e</sup> jour ouvrable, soit deux semaines consécutives.

## 3. COMMENT PAYER ?

Exclusivement au compte IBAN : BE29 3710 0172 6464 - BIC : BBRUBEBB du Collège de Bonne-Espérance, 7120 VELLEREILLE-LES-BRAYEUX.

Un acompte de 350 € à valoir sur la pension est payable à l'inscription.

Le solde est payable en 8 versements mensuels de septembre à avril (voir tableau des prix), obligatoirement par ordre permanent établi en faveur du collège.

### Remarques importantes:

- L'inscription n'est acceptée et enregistrée qu'au paiement de l'acompte de 350 €.
- En cas de désistement, cet acompte reste acquis totalement.
- Tout mois commencé est exigible en entier.
- Le prix de la pension comprend le forfait pour l'infrastructure culturelle et sportive

## TABLEAU PRATIQUE DES PRIX DE LA PENSION

Année	Acompte	Réduction éventuelle	Mois
2670 €	350 €	0 %	290,00 €
2400 €	350 €	10 %	256,25 €
2278 €	350 €	15 %	241,00 €
2138 €	350 €	20 %	223,50 €
2000 €	350 €	25 %	206,25 €
2750 € *	350 €	sans réduction	300,00 €

\* Hors U.E.

### 4. LIVRES ET FOURNITURES CLASSIQUES

Les professeurs communiquent aux parents la liste des manuels scolaires et du matériel nécessaires. Toutefois, le Collège peut organiser via la Procure un achat groupé pour les parents qui le désirent.

De plus, début septembre, l'Association de parents organise une bourse permettant aux familles de racheter des ouvrages d'occasion en bon état.

### 5. PAIEMENTS

Sauf dérogation expresse, les factures relatives à l'hébergement et aux frais scolaires sont payables dès réception.

En cas de retard d'un mois, un rappel simple sera envoyé : ce rappel fait courir, sans autre mise en demeure, à défaut de paiement, un intérêt de 0,5 % par mois à compter dudit rappel, sans préjudice à l'exigibilité de la facture.

En cas de retard de trois mois à compter de l'échéance, un dossier contentieux sera ouvert, dont le coût forfaitaire de 50 € sera inclus dans le décompte adressé pour dernière mise en demeure avant poursuites.

Si cette mise en demeure est sans effet dans le délai de quinze jours, la somme impayée fera l'objet de recouvrement par voie judiciaire : dans ce cas les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi seront seuls compétents.

Les frais résultant de ces poursuites pourront faire l'objet d'une facturation séparée, aux mêmes conditions.

Remarque importante:

---

Le prix de la pension **NE DOIT JAMAIS ETRE UN OBSTACLE** à l'inscription d'un jeune désireux de se former à Bonne-Espérance. Si c'est le cas, **NE PAS HESITER** à prendre contact avec M. MAGHE, le Président.

---

